

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4150

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Place Abbé Pierre - Rachat d'ouvrage
secondaire d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4150**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Place Abbé Pierre - Rachat d'ouvrage secondaire d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 29 mars 2004, le Conseil de communauté a approuvé la convention publique d'aménagement (CPA) avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le projet de programme des équipements publics (PEP) ainsi que le bilan financier prévisionnel de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°.

Le PEP a été approuvé définitivement par délibération du Conseil du 19 septembre 2005, pour un montant total de 55 M€ HT. Il indique une participation forfaitaire de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 15,384 M€ HT, soit 18,4 M€ TTC, à la réalisation des équipements publics, suivants :

- la place centrale,
- les voiries (axe est-ouest, boulevard du Plateau prolongé),
- les bassins d'assainissement.

La place centrale a été réalisée, au cours de l'année 2012, remise aux services gestionnaires de la Communauté urbaine et ouverte au public. Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la CPA, et au PEP approuvé, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation affectée à la réalisation de la place centrale.

La place Abbé Pierre a été aménagée au croisement de 2 axes structurants pour le quartier de la Duchère, que constituent l'avenue du Plateau (axe nord-sud) et l'avenue Rosa Parks (axe est-ouest). Equipement emblématique du projet de renouvellement urbain engagé en 2003, cet équipement contribue à créer un cœur de quartier vivant et animé, vers lequel convergent les différents secteurs de la Duchère (Plateau, Château, Balmont Piement et Sauvegarde). La place accueille, notamment autour d'elle, le lycée de la Martinière Duchère, la nouvelle bibliothèque municipale, la halle d'athlétisme Stéphane Diagana, des commerces de proximité et de nouvelles résidences de logements.

Le coût global de l'aménagement, comprenant les études, honoraires et travaux, de la place Abbé Pierre réalisé par l'aménageur s'élève à 2 263 025,60 € TTC.

Dans le cadre de la répartition du montant global de 18,4 M€ TTC, correspondant à la participation de la Communauté urbaine à la réalisation d'équipements publics relevant de sa compétence, il est proposé d'affecter forfaitairement 1,6 M€ TTC au rachat de la place Abbé Pierre.

L'emprise foncière est cédée à la Communauté urbaine à titre gratuit.

Le disponible d'autorisation de programme est de 1 125 819 €. En conséquence, il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 474 181 € en dépenses.

La somme restante sur le montant global de 18,4 M€ TTC, soit 16,452 M€ TTC, sera affectée aux ouvrages restant à livrer (notamment l'avenue Rosa Parks et les voiries internes du plateau nord et centre). Des autorisations de programme complémentaires seront demandées entre 2014 et 2017, en fonction des échéances de réalisation de ces ouvrages et de leurs remises à la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la remise d'ouvrage forfaitaire par l'aménageur à la Communauté urbaine de Lyon de la place centrale de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, dénommée place Abbé Pierre, pour un montant total de 1 600 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 474 181 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2013, sur l'opération n° 0P17O0846.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 068 981 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2113 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.